



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Patrick GUIGNIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Philippe LUYAT,

Excusés : Nathalie COLONEL, Michel MARTOIA pouvoir à Elodie JODAR, Sandrine BOSCARO pouvoir donné Frédéric MAUGIRON, Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN, Valérie ESCOFFIER,

Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_08_23062025

Tarifs des accueils périscolaires (cantine et garderie) et règlement intérieur 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de base en vigueur sur l'année scolaire 2024-2025, qui sont de :

- 06.20 € pour le temps de restauration scolaire (repas + garderie)
- 01.30€ pour la session garderie du matin
- 02.50 € pour la première session garderie du soir
- 01.80 € pour la seconde session garderie du soir

Il rappelle que les aides communales en vigueur, calculées selon le quotient familial, le nombre d'enfants du foyer et le niveau scolaire de l'enfant, viennent pour les habitants susvillois dégrever de façon plus ou moins importante ces tarifs de base.

Il propose au Conseil municipal de conserver les tarifs pratiqués pour l'ensemble des accueils périscolaires (inchangés depuis l'année scolaire 2021) et de valider le règlement intérieur des accueils périscolaires pour l'année 2025-2026.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

❖ **Fixe les tarifs 2025-2026 pour la cantine comme suit :**

		Elèves de PRIMAIRE			
	Quotient familial	Montant de l'aide	Montant à la charge des familles	Montant de l'aide	Montant à la charge des familles
Résidents Susvillois	0 à 460	3,55 €	2,65 €	3,85 €	2,35 €
	461 à 620	3,30 €	2,90 €	3,65 €	2,55 €
	621 à 810	3,05 €	3,15 €	3,40 €	2,80 €
	811 à 1000	2,35 €	3,85 €	2,75 €	3,45 €
	1001 à 1200	1,70 €	4,50 €	2,20 €	4,00 €
	1201 à 1400	1,00 €	5,20 €	1,55 €	4,65 €
	1401 et +	0,50 €	5,70 €	1,15 €	5,05 €
	Elèves en famille d'accueil	2,20 €	4,00 €	2,20 €	4,00 €
Résidents non-susvillois		0	6,20 €	0	6,20 €
	Annulation non justifiée	6,20 €			

+ Un abattement de 20% sera réalisé sur le tarif du repas à partir du troisième enfant de la même famille.

❖ Fixe les tarifs 2025-2026 pour les sessions de garderie comme suit :

		Tarif session 7h30 – 8h30		Tarif session 16h20 - 17h20		Tarif session 17h20 - 18h00	
	Quotient familial	Montant de l'aide	Montant à la charge des familles	Montant de l'aide	Montant à la charge des familles	Montant de l'aide	Montant à la charge des familles
Résidents susvillois	0 à 460	0,55 €	0,75 €	1,15 €	1,35 €	1,10 €	0,70 €
	461 à 620	0,45 €	0,85 €	1,00 €	1,50 €	0,90 €	0,90 €
	621 à 810	0,35 €	0,95 €	0,80 €	1,70 €	0,70 €	1,10 €
	811 à 1000	0,15 €	1,15 €	0,35 €	2,15 €	0,30 €	1,50 €
	1001 à 1200	0,10 €	1,20 €	0,25 €	2,25 €	0,20 €	1,60 €
	1201 et +	0,05 €	1,25 €	0,10 €	2,40 €	0,10 €	1,70 €
Elèves en famille d'accueil		0,05 €	1,25 €	0,10 €	2,40 €	0,10 €	1,70 €
Résidents non-susvillois		0	1,30 €	0	2,50 €	0	1,80 €
Annulation non justifiée		2,50 €					
Dépassement au-delà de 18h00		2,50 €					

Dit que l'ensemble de ces tarifs seront accordés uniquement sur p
attestation C.A.F. ou de l'avis d'imposition ou de non-imposition
précédente.

Valide le règlement intérieur des accueils périscolaires 2025-2026.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR



Le Maire
Valérie CHALLON



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 30 juin 2025.
Le Maire, Valérie CHALLON.

